

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
21 mai 2013

Le vingt et un mai deux mil treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques JUMEL, Maire.

Assistaient à la réunion : Mesdames et Messieurs Jean-Marcel LAROY, Patrick HERTIER, Valérie GUÉNÉ, Hervé MARTIN, Thierry LOULIÉ-TUQUET, Marc DAVENNE.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Jackie JOUY, Guillaume AUBIN, Patricia DEVILLERS, Annie ORRIÈRE, Grégoire LEVESQUE.

Absent :

Assistait également à la réunion : M. Serge VANDEWALLE, secrétaire de Mairie

COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 5 avril 2013 est approuvé à l'unanimité et signé par l'ensemble du Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la perceptrice de Saint-Just-en-Chaussée a demandé des modifications sur la délibération prise lors de la précédente réunion concernant le compte administratif de 2012. La sous-préfecture, quant à elle n'a fait aucune remarque.

Selon la perception, la répartition entre les mouvements budgétaires de l'année 2012 et ceux, reportés de 2011, n'est pas bonne. Cela ne change en rien le résultat de la gestion, il s'agit d'une simple modification des écritures.

Sous la présidence de Monsieur LAROY, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2012 dont les résultats sont :

Excédent de fonctionnement :	144 371.71 + 4 931.19 =	149 302.90
Déficit d'investissement :	42 999.73 + 1 728.99 =	44 728.72
Excédent global de clôture :		<hr/> 104 574.18 euros.

BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur de transcription sur la délibération relative au vote du budget primitif 2013 nécessite de reprendre cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la répartition des sections du budget primitif

2013 ainsi ventilées :

Recettes et dépenses de fonctionnement	635 061 euros	
Recettes et dépenses d'investissement	980 039 euros	(au lieu de 978 629).

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme de 25 000 euros a été portée au budget primitif pour l'achat d'une tondeuse autoportée. Le montant de la facture étant de 25 500 euros, il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à effectuer cette modification par prélèvement d'une somme de 500 euros sur un autre article.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Lotissement : le permis d'aménager a été déposé le 24 avril dernier. Le délai d'instruction peut aller jusque quatre mois. Il semble donc improbable que les travaux de viabilisation commencent avant le début de l'automne.

Rue de la 4ème Division d'Infanterie Coloniale : Médica-France n'a toujours pas apporté de réponse à la demande de participation financière. Un courrier de rappel a été adressé à la Société. Sans réponse dans les semaines à venir, les travaux seront programmés sans parkings supplémentaires et une procédure sera entreprise auprès du Tribunal Administratif d'Amiens. Si le souhait de réaliser les travaux en même temps que ceux de viabilisation du lotissement est maintenu, les travaux commenceront également au début de l'automne.

ACHAT DE MOBILIER

Afin de meubler le bureau de la mairie laissé vacant par le transfert de la bibliothèque, une somme de 3000 euros a été portée au budget primitif. Deux devis ont été sollicités mais ne sont pas arrivés à temps pour cette réunion. Il semble toutefois qu'il sera nécessaire d'augmenter la somme prévue. Le premier commercial rencontré estimait la dépense à environ 3 800 euros.

SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la grande baie située sur le mur du fond de la salle polyvalente est en très mauvais état. Elle a été cassée à un endroit malgré son armature. Il serait nécessaire de la remplacer.

Conformément à ce qui avait été décidé lors de la précédente réunion, un devis a été demandé à la Société SBP pour la mise en place de châssis en aluminium avec vitrage de sécurité. Il s'élève à la somme de 17 556.31 euros HT, 20 997.35 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de prendre ces travaux en compte, mais auparavant, il sera nécessaire d'obtenir d'autres devis.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'il a été demandé à la même entreprise, qui avait effectué la mise en place des portes, de faire le nécessaire pour réparer la serrure de sécurité de l'entrée principale. Un échange a été fait entre les serrures de deux portes, il sera nécessaire de réparer la serrure défectueuse dès que possible.

Monsieur LAROY informe le Conseil Municipal qu'il a demandé l'intervention d'un frigoriste, les deux armoires réfrigérantes de la salle étant en panne en même temps. La plus récente a pu être réparée. Par contre cela semble beaucoup plus difficile pour la plus ancienne, achetée en 1994. Il est nécessaire de changer plusieurs pièces importantes et il faudra également changer le dispositif utilisant le gaz car celui-ci ne pourra plus être utilisé à partir de 2014.

Le frigoriste doit faire parvenir un devis pour cette armoire, d'autres devis seront demandés et la question sera abordée lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec le concours de Monsieur LAROY, 1er Adjoint, il a procédé à l'embauche de deux personnes pour les postes vacants parmi le personnel communal. Il s'agit de Madame Élisabeth DANZELLE pour le ménage et Monsieur Valentin LABALETTE pour l'Agence Postale Communale.

Par ailleurs, en collaboration avec les deux Adjointes de Erquinvillers, il a été procédé à l'embauche d'un maçon qui travaillera à mi-temps dans les deux Communes. Monsieur Olivier LHERMINIER a été choisi. Il présentait, parmi les candidats le meilleur cursus et une expérience dans plusieurs domaines (maçonnerie, carrelage, peinture, menuiserie, placage ...).

QUESTIONS DIVERSES

Volets de la mairie

Le système d'ouverture d'un volet, situé dans le secrétariat de mairie, est défectueux, les deux autres deviennent difficiles à manœuvrer. Comme cela avait été fait pour la petite salle de réunion, Monsieur le Maire propose de changer les trois volets situés sur le côté gauche de la mairie par des volets à commande électrique. À toutes fins utiles, un devis a été demandé à la Société SBP. Il s'élève à la somme de 1 798 euros HT, 2 150.41 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer cette mise en place qui devra être précédée par des travaux d'électricité.

Guirlandes lumineuses

Le Conseil Municipal décide de fixer un budget de 1 500 euros TTC pour l'achat de guirlandes et autres décors de Noël. Madame GUÉNÉ est chargée de recenser le matériel à commander.

Thierry LOULIÉ-TUQUET

. Le sujet ayant été abordé lors de la remise du « document unique », propose un devis pour la réalisation d'une formation à l'utilisation des extincteurs pour le personnel qui n'avait pas bénéficié de cette formation lors de la première session. La séance, qui dure une 1/2 journée, peut recevoir des personnes de différentes Collectivités, le coût (600.00 euros) pouvant alors être partagé.

... le Conseil Municipal est plutôt favorable pour cette formation, mais il sera demandé à la SIFR-RAP, société qui assure la maintenance du matériel de lutte contre les incendies et qui avait réalisé la première formation, de faire également un devis.

L'ordre du jour étant clos Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures. La date de la prochaine réunion est fixée au vendredi 28 juin à 20 heures 30.